

JANVIER 2026

Bulletin d'information

*Projet éolien des Rouches
sur les communes de Balanzac et Sainte-Gemme*



Photomontage - Vue prise depuis le chemin rural des Marais,
à Corme-Royal, à proximité du canal du Rivollet.



Edito

Quelle épopée que ce projet éolien ... !

Vous allez dans quelques semaines voir se dérouler une seconde enquête publique pour le projet éolien des Rouches, situation peu commune qui nécessite que l'on s'attarde sur le sujet. Ce bulletin d'information a pour but d'expliquer la situation singulière dans laquelle se trouve le projet, tout en vous donnant en toute transparence les dernières décisions qui ont marqué les derniers mois.

Ce projet est le même que celui réalisé en concertation avec les communes dès 2017 et qui témoigne depuis d'un partenariat solide et renouvelé. Ces soubresauts ne doivent pas faire oublier l'essentiel : l'utilité des énergies renouvelables dans la lutte contre le dérèglement climatique, mais aussi pour permettre de retrouver une indépendance énergétique vis-à-vis des pays producteurs d'énergies fossiles.

L'équipe projet



Le projet

*Contribuer à l'atteinte des objectifs
énergétiques du Cœur de Saintonge.*



**Une enquête publique
aura lieu du 27 janvier
au 26 février 2026**

Plus d'info sur le site internet du projet : <https://www.wpd.fr/projects/projet-eolien-des-rouches/>



Pourquoi plusieurs enquêtes publiques pour un même projet éolien ?

wpd a initialement développé un projet avec 4 éoliennes. En mars 2023, la préfecture a rejeté l'ensemble du projet sans aller au bout de l'instruction, du fait de l'identification d'une contrainte aéronautique impactant une éolienne.

wpd a décidé de redéposer un projet à 3 éoliennes (en novembre 2025), tout en contestant ce rejet. Cela a créé deux procédures parallèles. Or la réglementation oblige à les traiter indépendamment, c'est pourquoi chacune comporte une nouvelle phase d'enquête publique, malgré la redondance de l'exercice.

Cette fois-ci, c'est bien sur le projet initial de 4 éoliennes que l'enquête publique invite les habitants à s'exprimer s'ils le souhaitent.

La Cour administrative de Bordeaux a donné raison à wpd

wpd a contesté le rejet du projet de 4 éoliennes devant La cour administrative d'appel. Celle-ci a validé nos arguments et annulé le rejet de la préfecture, l'enjoignant à ré-étudier le dossier. Ce qui aboutit à cette nouvelle enquête publique.



COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE BORDEAUX

Quels motifs de différend avec la préfecture ?

Sur le projet de 4 éoliennes :

Une éolienne était concernée par une procédure spécifique d'atterrissage de l'aérodrome de Rochefort. Cependant, cette procédure n'existe plus aujourd'hui.

Sur le projet de 3 éoliennes :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) a émis un avis défavorable, estimant (mais sans partager sa démonstration) que le projet éolien serait potentiellement préjudiciable à la surveillance des feux de forêt. A noter que cette crainte n'avait pas été émise sur le projet initial à 4 éoliennes. Malgré les solutions techniques que nous avons proposées, la préfecture a refusé le projet à 3 éoliennes. Nous contestons cette décision devant le tribunal car nous ne la considérons pas suffisamment fondée. Cette procédure est en cours et se poursuivra a priori jusqu'à l'été 2027.

Une première enquête publique favorable

L'enquête publique du projet à 3 éoliennes s'est conclue par un avis favorable du commissaire enquêteur.

Les deux communes et la Communauté de communes se sont également prononcées favorablement sur le projet.



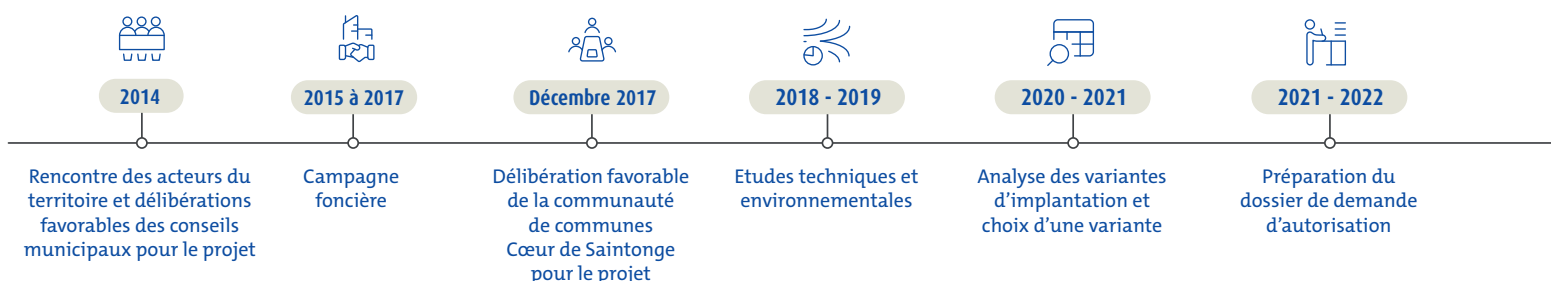
Retrouvez ici les réponses apportées par wpd aux observations exprimées pendant l'enquête publique :

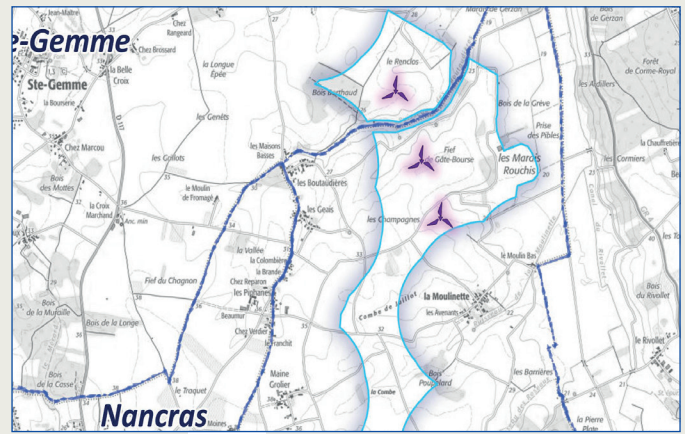
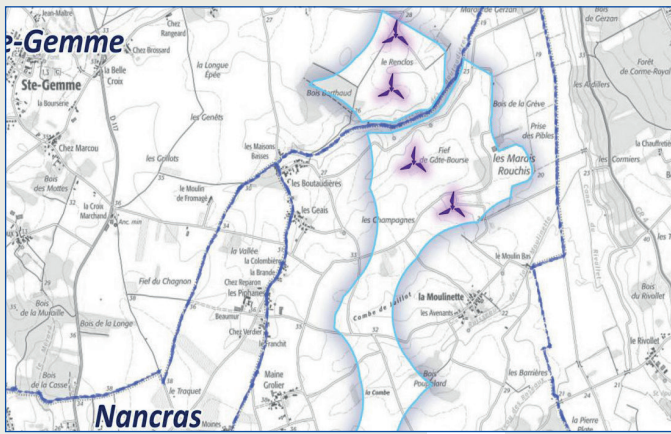


Vous pouvez prendre connaissance de l'avis et des conclusions du commissaire enquêteur :



Les étapes du projet éolien





4 éoliennes

Septembre 2022

Dépôt du dossier à 4 éoliennes

Mars 2023

Rejet de la demande par la Préfecture en raison d'une contrainte de l'aviation civile concernant l'éolienne E1

Avril 2023

Requête d'annulation du rejet auprès de la Cour d'appel de Bordeaux



Avril 2025

Annulation du rejet par la Cour administrative d'appel de Bordeaux et ordonnance de reprise d'instruction du dossier par la préfecture

Décembre 2025

Validation du dossier par la préfecture pour mise à l'enquête publique

Février - Mars 2026

Enquête publique du projet à 4 éoliennes

Procédure contentieuse

1

2

3

4

5

6



3 éoliennes

En apprenant le rejet, nous décidons de redéposer une version à 3 éoliennes pour sécuriser un projet et en allant plus rapidement qu'un contentieux

Novembre 2023

Dépôt du dossier à 3 éoliennes

Mai - Juin 2024

Enquête publique du projet à 3 éoliennes

Juillet 2024 - mars 2025

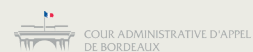
Discussions avec le SDIS et la préfecture pour trouver un compromis sur le projet éolien

Avril 2025

Refus de la demande par la préfecture en raison de l'avis défavorable du SDIS17

Juin 2025

Requête d'annulation du refus auprès de la Cour administrative d'appel de Bordeaux



Procédure contentieuse

1'

2'

3'

de 2023 à 2025 : Recours contentieux de notre société contre le rejet préfectoral du projet



Septembre 2022

1

Dépôt du dossier en préfecture avec une implantation à 4 éoliennes



Mars 2023

2

Arrêté préfectoral de rejet en raison d'un avis défavorable de l'aviation civile sur l'éolienne n°1 du projet

Décembre 2023 à janvier 2024 : Inscription de la zone de projet en zone d'accélération des énergies renouvelables par les communes d'implantations



Novembre 2024

Prix de la participation remporté par les communes de Balanzac et Sainte-Gemme



Avril 2025

4

Annulation par la Cour administrative d'appel de Bordeaux du rejet préfectoral, relançant l'instruction du projet



Février Mars 2026

6

Enquête publique du projet à 4 éoliennes

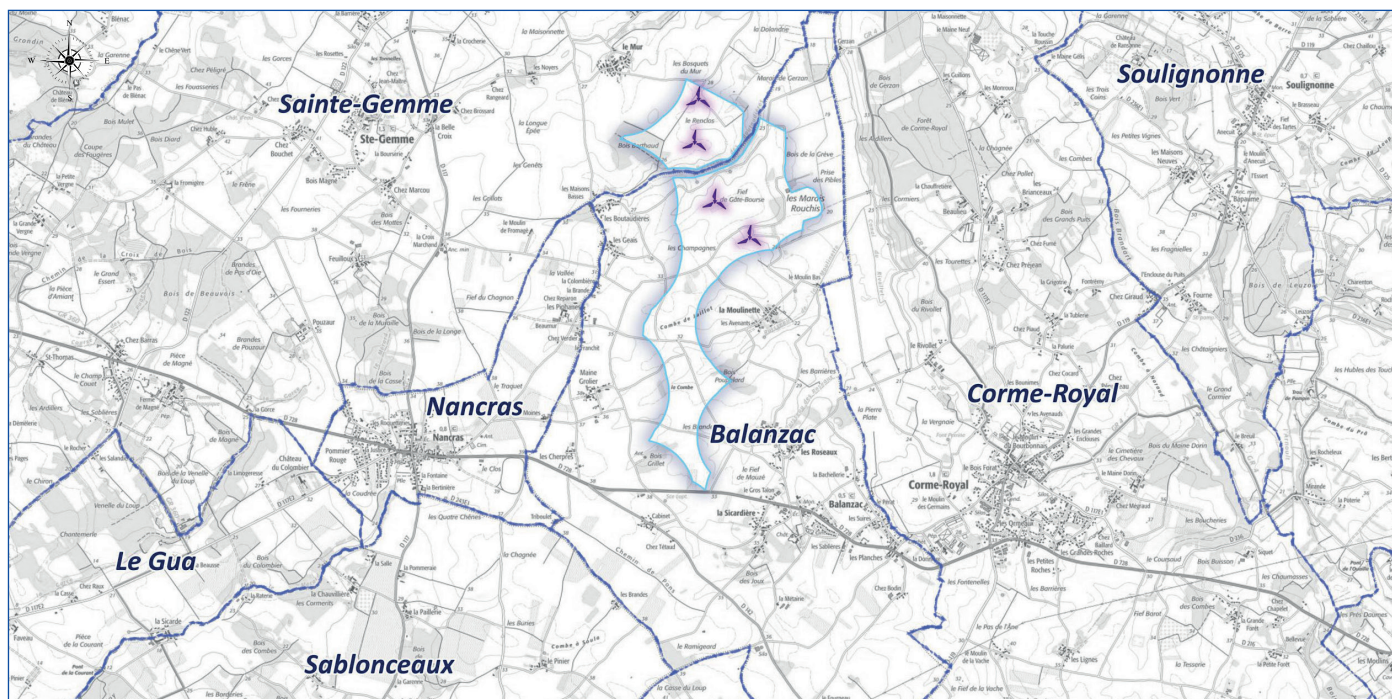


Été 2026

Nouvelle décision préfectorale

Une implantation des éoliennes respectueuse des enjeux du territoire

Que ce soit dans la version du projet à 4 ou 3 éoliennes, la zone d'implantation est la même et a été déterminée par des critères techniques et réglementaires, comme la localisation des habitations, les éléments paysagers et environnementaux et les infrastructures existantes.



L'implantation retenue considère :

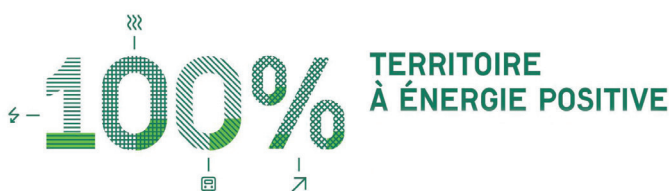
- Un éloignement des principaux lieux de vie, en évitant la partie sud de la zone d'implantation potentielle ;
- Un éloignement vis-à-vis des premières habitations supérieur à 600 mètres ;
- Un évitement des zones les plus sensibles écologiquement (ruisseau des Boutaudières, boisements, secteurs de marais du Rivollet).

Le Projet éolien répondra aux besoins locaux en électricité

Alors que moins de 30% de l'électricité consommée sur le territoire de la communauté de communes y sont produites, le projet éolien des Rouches permettra de produire **35 à 50%** de la consommation du territoire.



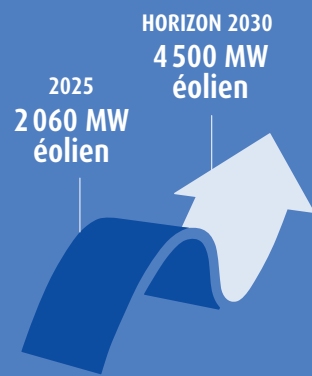
La communauté de communes Cœur de Saintonge s'est engagée dans une **démarche de territoire à Energie Positive (TEPOS)** depuis 2013.



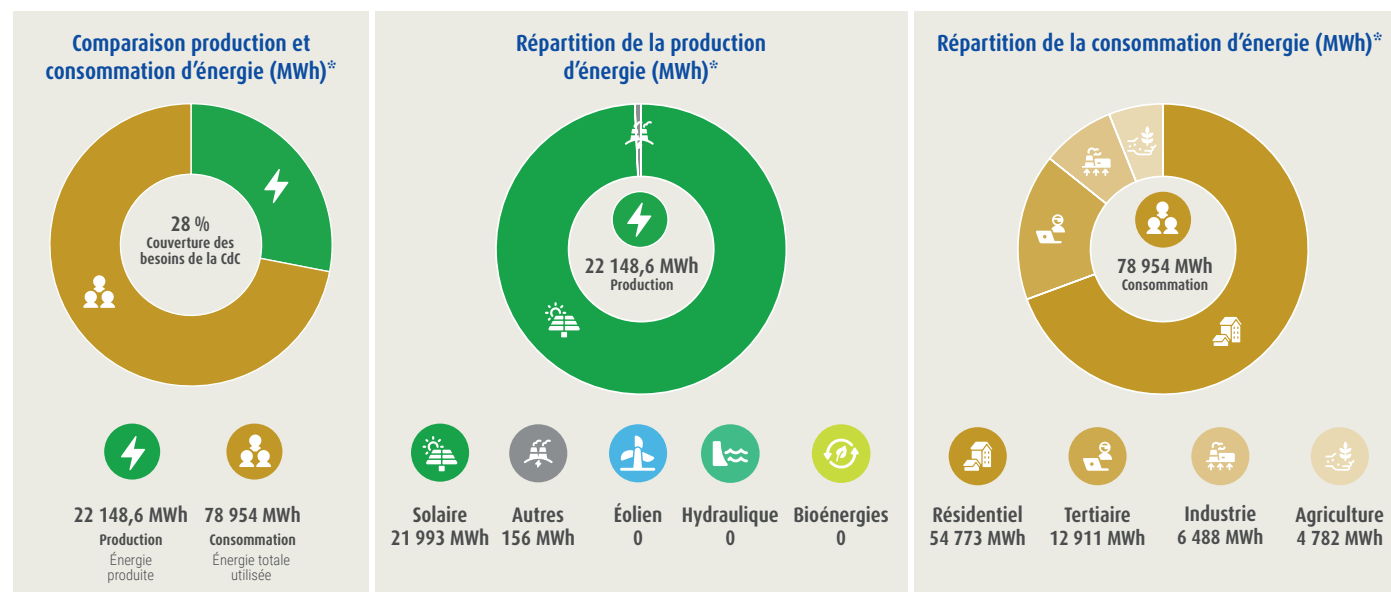
Le SRADDET de Nouvelle-Aquitaine prévoit **4 500 MW éolien à horizon 2030**.

À fin septembre 2025, ce sont **2 060 MW*** qui étaient en service.

* (source : Statistique publique de l'énergie, des transports, du logement et de l'environnement)



Chiffres clés pour la communauté de communes Cœur de Saintonge

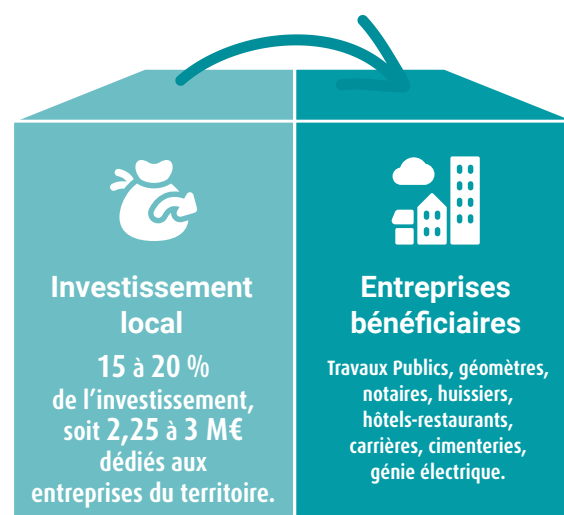


*Enedis, L'Observatoire français de la transition écologique, données de 2024.

Le projet éolien des Rouches aura un impact positif sur l'économie locale.

Un potentiel pour l'économie locale

L'installation d'éoliennes procure des retombées économiques directes au territoire. On constate qu'entre 15 et 20 % du montant investi dans le projet, soit environ 2,25 à 3 millions d'euros sur ce parc éolien*, peut revenir aux entreprises locales.



Un soutien financier pour les collectivités locales

Comme toute entreprise locale, le parc éolien générera de nouvelles retombées fiscales pour les budgets des communes d'implantation, ainsi que ceux de l'intercommunalité et du département.



Chaque année pendant 20 ans, 181 657€* de retombées fiscales potentielles pour un parc de 20 MW.

*Ces chiffres sont calculés en fonction du taux d'imposition en vigueur à l'heure actuelle. Ils peuvent donc être amenés à évoluer.

Investissement citoyen

À travers une campagne de financement participatif, wpd souhaite associer les citoyens à la transition énergétique de nos territoires, en leur proposant d'investir une partie de leur épargne directement dans le projet éolien des Rouches.

En permettant à chacun de participer à ce projet, wpd entend redistribuer sur le territoire d'implantation une partie des richesses produites par l'installation éolienne, afin que les habitants puissent bénéficier des retombées économiques générées par l'exploitation d'une ressource naturelle commune : le vent.

Cette campagne de financement participatif sera lancée une fois l'autorisation préfectorale du projet obtenue, au moment de la phase de préparation à la construction.

Les modalités ainsi que des informations complémentaires vous seront communiquées en amont de sa mise en place.



Quelles retombées pour le territoire ?

Les mesures d'accompagnement participent à l'insertion du projet.

Tout projet éolien s'accompagne de mesures au bénéfice des communes, des riverains et de l'environnement local. Elles ont pour objectif d'accompagner l'intégration du projet dans le territoire. Cela peut être des mesures d'aménagement paysager, en faveur de la biodiversité, ou encore de valorisation du cadre de vie. Elles ont été co-définies avec les acteurs locaux et représentent un investissement total de plus de 437 000 €.

1 Accompagnement au développement de la mobilité douce à Sainte-Gemme et Balanzac

Cette mesure vise à renforcer l'effet du projet éolien dans la lutte contre le dérèglement climatique en participant au remplacement du véhicule de transport actuellement utilisé par la commune de Sainte-Gemme, par un véhicule électrique et en participant à l'installation d'une borne de recharge de véhicules électriques dans la commune de Balanzac.

Véhicule de transport actuellement employé par la commune de Sainte-Gemme



2 Participation à l'enfouissement de réseaux aériens au sein des hameaux les plus proches

Cette mesure s'applique aux hameaux suivants : la Moulinette, les Boutaudières, les Noyers et le Mur et au bourg de Balanzac



Traversée du centre bourg de Balanzac, le long de la RD728



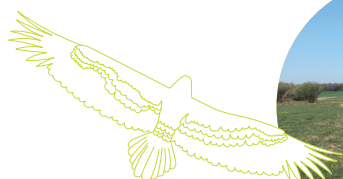


Enfouissement au centre du hameau de la Moulinette, à Balanzac.



3 Rétablissement et renforcement d'un corridor de déplacement pour les oiseaux et les chauves-souris

Cette mesure a pour objectif de connecter le ruisseau des Boutaudières, qui est un corridor de déplacement actuellement utilisé par la faune volante, à un milieu écologique plus riche, situé au sud de la tour de l'Isleau.



Alouette
des champs



Pipistrelle
commune



4 Conversion de 3,5 hectares de culture céréalière en jachère longue durée

Cette mesure a pour objectif d'offrir de nouveaux espaces favorables pour la chasse et la nidification des oiseaux de plaines, mais également pour la recherche alimentaire des chauves-souris.



Carex
Hostiana
Laiche



Busard
Saint-Martin



Pourquoi l'éolien ?

Notre conviction : œuvrer pour couvrir nos besoins et ceux des générations futures tout en respectant notre environnement.



Face à l'urgence climatique, les énergies renouvelables produisent une énergie :

- très faiblement carbonée
- issue de sources inépuisables
- et non émettrice de déchets

Les énergies renouvelables renforcent notre indépendance en :

- relocalisant notre production d'énergie
- valorisant nos ressources locales
- diminuant l'importation d'énergies fossiles

→ Un secteur d'avenir

L'ÉOLIEN EN CHARENTE-MARITIME



L'éolien produit de l'électricité verte pour
131 700 foyers
en Charente-Maritime,
soit près de 40% des foyers



16,3%
l'éolien couvre 16,32 %
de la consommation
électrique du département

L'ÉOLIEN EN NOUVELLE-AQUITAINE



1 380 emplois en 2023
1 885 MW installés au 30 juin 2024
15,8 M€ de retombées fiscales
285 sociétés implantées

L'ÉOLIEN EN FRANCE

L'éolien a généré près de **200 M €**
de retombées locales grâce à l'IFER en 2024,
principalement au bénéfice des communautés de communes (EPCI),
des départements et des communes d'accueil des parcs.

Source: France Renouvelables, Observatoire de l'éolien 2024

Une production équivalente
à la consommation électrique
de **19 millions** de personnes en 2024

Observatoire du système électrique renouvelable 2025, France Renouvelables.



Les communes de **Balanzac** et **Sainte-Gemme**
remportent le **Prix de la participation** en novembre 2024

Chaque année, l'organisme Décider ensemble valorise les initiatives les plus innovantes en matière de participation citoyenne.

Dans ce cadre, les communes de Balanzac et Sainte-Gemme et wpd ont été récompensées par le Prix de la participation, dans la catégorie des collectivités de moins de 10 000 habitants, pour la démarche de concertation du projet éolien des Rouches.

Le jury a apprécié que le projet éolien des Rouches ait placé la concertation au cœur de sa démarche. Le jury a souligné que la concertation a abordé un sujet clé de l'éolien : le paysage.

Les Prix
de la Participation



wpd onshore France

www.wpd.fr

Pour plus d'information, contactez-nous !

wpd onshore France

Agence de Nantes : 2 Allée de la Bouscarle de Cetti - 44000 Nantes

02 51 89 79 40

eolien.rouches@wpd.fr